

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTCALM

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2024

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTCALM

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2024

Sommaire

| | Page |
|--|-------------|
| Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant | 1 - 2 |
| Résultats | 3 |
| Évolution de l'actif net | 4 |
| Bilan | 5 |
| Flux de trésorerie | 6 |
| Notes complémentaires | 7 - 11 |



VOTRE PARTENAIRE D'AFFAIRES

**GENDRON
HOULE
PERREAULT**
CPA INC.

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTCALM

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTCALM, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des contributions des participants pour lesquels il n'est pas possible de mener à bien notre examen. Par conséquent, notre examen de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des contributions des participants, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1er avril 2023 et 2022 et aux 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une conclusion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTCALM au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 ont été examinés par un autre professionnel en exercice qui a exprimé sur ces états une conclusion avec réserve en date du 20 septembre 2023.

Gendron Houle Perreault CPA Inc.¹

GENDRON HOULE PERREAULT CPA INC.

Joliette, le 29 août 2024

¹ Par François-Olivier Houle, CPA auditeur

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(non audité)

3

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---|--------------------|-----------------|
| PRODUITS | | |
| Contributions des participants | 247 757 \$ | 140 785 \$ |
| Subventions (note 3) | 219 392 | 423 722 |
| Commandites | 52 475 | 48 900 |
| Cotisations | 17 488 | 25 188 |
| Autres | 4 778 | 7 843 |
| | <u>541 890</u> | <u>646 438</u> |
| CHARGES | | |
| Activités | 362 813 | 316 554 |
| Salaires et charges sociales | 84 132 | 64 006 |
| Travaux à contrats | 67 716 | 107 136 |
| Représentation | 11 177 | 4 985 |
| Intérêts et frais bancaires | 10 337 | 4 938 |
| Publicité | 9 946 | 112 426 |
| Frais de réunion | 6 124 | 2 126 |
| Fournitures de bureau et papeterie | 3 367 | 16 794 |
| Honoraires professionnels | 3 260 | 7 508 |
| Assurances | 2 761 | 1 563 |
| Taxes et permis | 1 527 | 1 158 |
| Loyer | - | 4 900 |
| | <u>563 160</u> | <u>644 094</u> |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>(21 270) \$</u> | <u>2 344 \$</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

(non audité)

4

| | <u>Affecté</u> | <u>Non affecté</u> | <u>2024 Total</u> | <u>2023 Total</u> |
|---|-----------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 6 980 \$ | 62 039 \$ | 69 019 \$ | 66 675 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | - | (21 270) | (21 270) | 2 344 |
| SOLDE À LA FIN | <u>6 980 \$</u> | <u>40 769 \$</u> | <u>47 749 \$</u> | <u>69 019 \$</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

31 MARS 2024
(non audité)

5

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | |
| ACTIF À COURT TERME | | |
| Encaisse | 133 962 \$ | 26 866 \$ |
| Comptes clients et autres créances (note 4) | 23 603 | 37 739 |
| Subventions à recevoir | 35 717 | 34 653 |
| Frais payés d'avance | <u>1 923</u> | <u>1 890</u> |
| | <u>195 205 \$</u> | <u>101 148 \$</u> |
| PASSIF | | |
| PASSIF À COURT TERME | | |
| Créditeurs (note 5) | 73 664 \$ | 14 735 \$ |
| Produits perçus d'avance | 13 730 | - |
| Apports reportés (note 6) | <u>60 062</u> | <u>17 394</u> |
| | <u>147 456</u> | <u>32 129</u> |
| ACTIF NET | | |
| AFFECTÉ (note 7) | 6 980 | 6 980 |
| NON AFFECTÉ | <u>40 769</u> | <u>62 039</u> |
| | <u>47 749</u> | <u>69 019</u> |
| | <u>195 205 \$</u> | <u>101 148 \$</u> |

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---|--------------------------|-------------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (21 270) \$ | 2 344 \$ |
| Élément n'affectant pas la trésorerie : | | |
| Apports reportés constatés à titre de produits | <u>(17 394)</u> | <u>(33 508)</u> |
| | (38 664) | (31 164) |
| Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement : | | |
| Comptes clients et autres créances | 14 136 | 9 373 |
| Subventions à recevoir | (1 064) | 17 769 |
| Frais payés d'avance | (33) | 7 958 |
| Créditeurs | 58 929 | (7 181) |
| Produits perçus d'avance | <u>13 730</u> | <u>-</u> |
| | 47 034 | (3 245) |
| ACTIVITÉ DE FINANCEMENT | | |
| Encaissement des apports | <u>60 062</u> | <u>17 394</u> |
| AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 107 096 | 14 149 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | <u>26 866</u> | <u>12 717</u> |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | <u><u>133 962</u></u> \$ | <u><u>26 866</u></u> \$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué comme organisme sans but lucratif en vertu de la Loi sur les chambres de commerce, a pour objectif d'organiser des activités pour tous les gens d'affaires de la MRC de Montcalm. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

L'organisme comptabilise les contributions des participants, les commandites et les cotisations des membres lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont reçus par le client, que le prix est déterminé ou déterminable, et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de cotisations sont reportés et constatés linéairement sur la durée de la cotisation, alors que les produits de commandites et de contributions des participants sont constatés lorsque l'activité a eu lieu.

Les autres produits sont constitués principalement de redevances d'assurances collectives et de revenus d'intérêts. Ils sont reconnus lorsque le montant du produit est déterminé et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent beaucoup d'heures annuellement à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévoles ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des comptes clients.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. SUBVENTIONS

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|------------------------|-------------------|-------------------|
| Gouvernement du Québec | 175 551 \$ | 309 612 \$ |
| MRC de Montcalm | 43 841 | 77 875 |
| Autres | <u>-</u> | <u>36 235</u> |
| | <u>219 392 \$</u> | <u>423 722 \$</u> |

4. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Comptes clients | 18 202 \$ | 29 245 \$ |
| Taxes à la consommation | <u>5 401</u> | <u>8 494</u> |
| | <u>23 603 \$</u> | <u>37 739 \$</u> |

31 MARS 2024
(non audité)

10

5. CRÉDITEURS

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|--|------------------|------------------|
| Comptes fournisseurs et frais courus | 65 837 \$ | 7 401 \$ |
| Salaires et vacances | 6 705 | 6 004 |
| Charges sociales et retenues à la source | <u>1 122</u> | <u>1 330</u> |
| | <u>73 664 \$</u> | <u>14 735 \$</u> |

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

| | <u>2023</u> | <u>Octroi</u> | <u>Constaté à titre de produits</u> | <u>2024</u> |
|---------------------------|------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| Subventions d'entreprises | <u>17 394 \$</u> | <u>60 062 \$</u> | <u>17 394 \$</u> | <u>60 062 \$</u> |

7. ACTIF NET AFFECTÉ ET AFFECTATIONS INTERNES

| | <u>2023</u> | <u>Utilisation de l'exercice</u> | <u>Affectations internes</u> | <u>2024</u> |
|---|-----------------|----------------------------------|------------------------------|-----------------|
| Comité vitalité économique Saint-Roch-de-l'Achigan | <u>6 980 \$</u> | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> | <u>6 980 \$</u> |

Ces montants grevés d'affectations internes ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des comptes clients.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus ainsi que ses salaires et vacances à payer. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des comptes clients et frais courus, ainsi que des salaires et vacances à payer.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.